

COUPE DE FRANCE BODY KARATE

REGLEMENTATION

2014-2015

SOMMAIRE

1. LES CLUBS
2. LES INSCRIPTIONS
3. LES COMPETITEURS ETRANGERS
4. L'ARBITRAGE
5. LE SUPPORT MUSICAL
6. LA SALUTATION
7. LA SURFACE DE COMPETITION
8. LA TENUE
9. LA DUREE DE LA DEMONSTRATION EN EQUIPE ET EN INDIVIDUEL
10. LE NOMBRE DE CHOREGRAPHIES
11. LES CATEGORIES EN EQUIPE ET EN INDIVIDUEL
12. LA COMPOSITION DES EQUIPES
13. L'ORGANISATION DE LA COMPETITION EN EQUIPE ET EN INDIVIDUEL
14. L'EQUIPE ARBITRALE
15. LES CRITERES DE JUGEMENT
16. LES DISQUALIFICATIONS ET PENALITES
17. LES INFORMATIONS PRATIQUES

I – L'ASPECT ADMINISTRATIF

1° LES CLUBS

Les dossiers d'inscriptions sont envoyés par les Clubs au siège de la Fédération :

- **Inscriptions illimitées** (autorisation de plusieurs compétiteurs en individuel et en équipes par club). Dans le but d'éviter les désistements abusifs et afin de gérer correctement les tableaux des compétitions, il est perçu un droit d'engagement à la Coupe de France Body-Karaté.

Ce droit d'engagement, réglé par le Club est à joindre au dossier d'inscription :

- Inscription individuelle : 6 euros, non remboursable.
- Inscription de l'équipe : 16 euros, non remboursable.

2° LES INSCRIPTIONS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition les pièces administratives obligatoires suivantes :

Le passeport sportif FFKDA en cours de validité ;

Au moins 2 timbres de licences dont celui de la saison en cours ;

Leur certificat médical de non-contre indication à la pratique en compétition.

Les compétiteurs en individuel ou en équipe doivent être licenciés au plus tard le jour de la **date limite d'inscription**. Cette date figure sur le programme et le dossier d'inscription de la compétition.

Tout compétiteur non licencié à cette date, ne pourra prétendre participer à la compétition, même si sa demande de licence arrive entre la date limite d'inscription et la date de la compétition.

Les compétiteurs doivent s'inscrire aux Compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Les inscriptions doivent s'effectuer en respectant **impérativement** la date fixée pour la compétition publiée sur le site internet fédéral et sur les fiches d'inscription transmises aux clubs.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé. **Aucune inscription ne peut être prise sur place.**

3° LES COMPETITEURS ETRANGERS

Les compétiteurs titulaires de la licence de la saison sportive en cours et présentant les pièces administratives nécessaires lors de l'inscription, mais n'ayant pas la nationalité française peuvent participer à la Coupe de France de Body-Karaté en individuel et en équipe.

4° L'ARBITRAGE

Le responsable fédéral de l'arbitrage assure le bon déroulement technique de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. L'équipe arbitrale est constituée de 3 juges et d'un marqueur/chronométrateur. Pour les finales, l'équipe est constituée de 5 juges et d'un marqueur/chronométrateur.

II - LES REGLES GENERALES DE LA COUPE DE FRANCE BODY-KARATE

La Coupe de France de Body-Karaté est divisée en plusieurs **catégories distinctes, en individuel et en équipe**, ce qui implique **des podiums différenciés**.

La **compétition Body-Karaté est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique en individuel ou par équipe**. Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes ou mixte. Les compétiteurs et compétitrices peuvent participer tant en équipes qu'en individuel.

5° LE SUPPORT MUSICAL

Le support musical de la démonstration tant en individuel qu'en équipe doit être sur un CD qui sera remis à l'organisation. La durée devra être comprise entre 1'30" et 2' maximum.

6° – LA SALUTATION

Tant en équipe qu'en individuel, le(s) compétiteur(s) salue(ent) le juge central avec une légère inclinaison du buste.

7° – SURFACE DE COMPETITION

L'aire de compétition doit être plane et ne présenter aucun danger.

L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface 10 X 10 est composée de tatamis. La surface de sécurité de 1 mètre de largeur sur tout le périmètre de l'aire de compétition doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté. Les juges sont assis à la limite extérieure de l'aire de sécurité.

8° – LA TENUE

Tant en équipe qu'en individuel, les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus. Le choix de la tenue est soit blanche, soit colorée. Tant sur le pantalon que sur le tee-shirt, peuvent être portés uniquement le qualificatif Body-Karaté, le logo fédéral FFKDA, l'écusson ou la sérigraphie du club, le port de bijoux, tout autre vêtement ou équipement est interdit. L'équipe doit avoir une tenue identique.

Chaque compétiteur, tant en individuel qu'en équipe portera un bracelet de couleur rouge ou bleu.

•Quand une équipe ou un des compétiteurs se présente sur l'aire de compétition avec une tenue non-conforme, il n'y a pas de disqualification immédiate mais une minute est accordée pour y remédier.

9° – LA DUREE DE LA DEMONSTRATION EN EQUIPE ET EN INDIVIDUEL

Pour toutes les catégories, en équipe ou en individuel, la durée est comprise entre 1 minute 30" et 2 minutes maximum des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.

10° – LE NOMBRE DE CHOREGRAPHIES

Tant en individuel qu'en équipe, il est demandé deux enchaînements différents lors de la compétition.

11° – LES CATEGORIES EN EQUIPE ET EN INDIVIDUEL

En équipe, en fonction des catégories, une équipe peut être constituée soit de 3 hommes, de 3 femmes, de 2 hommes + 1 femme (mixte), de 2 femmes + 1 homme (mixte).

En individuel, les catégories sont ouvertes aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Les différentes catégories :

La catégorie	ESPOIR n°1	moins de 14 ans
La catégorie	ESPOIR n°2	de 14 à 17 ans
La catégorie	HONNEUR n° 1	de 18 à 30 ans
La catégorie	HONNEUR n° 2	de 31 à 40 ans
La catégorie	HONNEUR n° 3	41 ans et plus

12° – LA COMPOSITION DES EQUIPES

La composition pour la catégorie ESPOIR n°1 : Les équipes comprennent 3 compétiteurs et peuvent être composées de femmes, d'hommes ou mixte. Aucune dérogation d'âge ne sera accordée.

La composition pour la catégorie ESPOIR n°2 : Les équipes comprennent 3 compétiteurs et peuvent être composées de femmes, d'hommes ou mixte. Le surclassement d'un compétiteur **ESPOIR n°1** est autorisé

La composition pour la catégorie des HONNEUR n° 1: Les équipes comprennent 3 compétiteurs et peuvent être composées de femmes, d'hommes ou mixte. Le surclassement d'un compétiteur **ESPOIR n°2** est autorisé

La composition pour la catégorie HONNEUR n° 2 : Les équipes comprennent 3 compétiteurs et peuvent être composées de femmes, d'hommes ou mixte. Le surclassement d'un compétiteur **HONNEUR n° 1** est autorisé

La composition pour la catégorie HONNEUR n° 3 : Les équipes comprennent 3 compétiteurs et peuvent être composées de femmes, d'hommes ou mixte. Le surclassement d'un compétiteur **HONNEUR n° 2** est autorisé.

La composition pour la catégorie OPEN : Les équipes comprennent 3 compétiteurs et peuvent être composées d'hommes, de femmes ou mixte. L'âge requis est à partir de 14 ans.

**Les membres de l'équipe doivent être licenciés dans le même club.*

**En équipe, un compétiteur engagé dans une catégorie, ne peut concourir dans une autre équipe.*

**Un club peut présenter plusieurs équipes. Les remplaçant (es) ne sont pas autorisé (es).*

13° – ORGANISATION DE LA COMPETITION EN EQUIPE

La compétition BODY KARATE est une confrontation par équipes. Chaque équipe est composée de 3 personnes du même club. Les compétiteurs composant une équipe sont obligatoirement du même club. Chaque équipe propose et démontre une **interprétation libre** de Body-Karaté.

Pour toutes les finales de chaque catégorie, l'équipe a le choix de présenter la même démonstration ou présenter une nouvelle démonstration. En équipe, la disposition des 3 membres est libre (en triangle, sur la même ligne, ...). En équipe, les 3 compétiteurs doivent commencer leur démonstration face au juge central.

14° – L'EQUIPE ARBITRALE

Tant en individuel qu'en équipe :

Pour chaque tour, l'équipe arbitrale est composée de 3 trois juges et un marqueur. Pour les finales de chaque catégorie, l'équipe arbitrale est composée de 5 juges et un marqueur.

Tout juge ou membre de l'organisation convoqué pour juger une compétition ne peut en aucun cas participer à celle-ci en tant que compétiteur au sein d'une équipe.

Avec 3 ou 5 juges : Le Juge central sera assis à la limite de l'aire de compétition, face aux compétiteurs. Les autres Juges resteront assis de part et d'autre du tapis. Les juges disposeront d'un drapeau bleu et d'un drapeau rouge.

Tant en équipe qu'en individuel, le jugement s'effectue par le vote aux drapeaux.

15° – CRITERES DE JUGEMENT

Les techniques attendues sont au moins:

- 2 techniques de poings différentes ;
- 2 techniques de pieds différentes ;
- 2 techniques de blocages différents ;
- Plusieurs déplacements différents.

Pour noter la performance en individuel ou en équipe, les Juges tiendront compte des critères suivants :

- Originalité de la démonstration ;
- variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ;
- niveau de difficulté technique ;
- dynamisme ;
- attitude générale ;
- tempo ;
- tonicité.

En équipe : Les critères ci-dessus et la synchronisation des enchaînements avec la musique entre les 3 compétiteurs.

16° – DISQUALIFICATIONS ET PENALITES

En individuel ou en équipe, le juge central décide d'une disqualification si la démonstration est interrompue définitivement.

17° – LES INFORMATIONS PRATIQUES

Téléchargement de l'affiche, du programme, de la fiche d'inscription et du règlement de la compétition

Site officiel de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées

www.ffkarate.fr